

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2351

3 octobre 2011

### SOMMAIRE

AGIGEST S.A. Agence Immobilière et de Gestion .....	112834	KEY Germany Spittelmarkt 2 S.à r.l. ....	112833
Allimac Management S.à r.l. ....	112804	KEY Germany Spittelmarkt 3 S.à r.l. ....	112833
BBQ S.A. ....	112802	Koinos S.A. ....	112837
BCSP IV Lux Holdings S.à r.l. ....	112821	Konoha S.à r.l. ....	112819
Compar Invest S.A. ....	112816	Kookai Luxembourg S.A. ....	112804
Fourb International S.A. ....	112802	Laicalux S.à r.l. ....	112844
Georse 6 .....	112838	La Parunia S.A. ....	112841
Harter S.à r.l. ....	112827	Libra Holding S.A. ....	112819
IMMOBILIERE 2007, société à responsabilité limitée .....	112822	Linpac International Finance S.e.c.s. ....	112842
Interregionale Caritasgesellschaft E.W.I.V. ....	112841	Linpac International Finance S.e.c.s. ....	112841
Iscom Solutions S.A. ....	112808	LM Trust S.A. ....	112817
Jardinier Paysagiste F&S S. à r.l. ....	112814	LOPES Frères S.à r.l. ....	112845
JD Selector S.à r.l. ....	112819	Lux Holdings S. à r.l. ....	112841
J.P.Morgan Specialised Investment Fund I .....	112810	Medor S.A. ....	112810
J.P.Morgan Specialised Investment Fund I .....	112816	Minafin Sàrl .....	112812
J.P. Morgan Specialised Investment Fund II .....	112816	MP Sports International S.A. ....	112825
J.P. Morgan Specialised Investment Fund II .....	112816	Musikus .....	112803
Juliet's Bakehouse S.à r.l. ....	112845	Parteurossa Holding .....	112824
KEY Germany Fliegerstrasse S.à r.l. ....	112821	PRIME Racing S.à r.l. ....	112808
KEY Germany Freundallee S.à r.l. ....	112822	Quadra Hamburg 2 S.à r.l. ....	112838
KEY Germany Fuhrbergerstrasse S.à r.l. ....	112825	S.I.T.A., Société Internationale de Télécommunications Aéronautiques .....	112848
KEY Germany Industrieweg S.à r.l. ....	112826	Société Générale des Assaisonnements S.A. ....	112837
KEY Germany MIX S.à r.l. ....	112826	Solvay Luxembourg Development S.à r.l. ....	112837
KEY Germany Nikolaistrasse S.à r.l. ....	112829	Solvay Luxembourg S.à r.l. ....	112842
KEY Germany RESI S.à r.l. ....	112829	Splendide International Holding S.A. ....	112826
KEY Germany Schulterblatt S.à r.l. ....	112832	Taurus Prima S.A. ....	112817
KEY Germany Spittelmarkt 1 S.à r.l. ....	112832	Tri Bridge S.A. ....	112830
		Truc S.A. ....	112833
		Verdoso Investments S.A. ....	112830
		Yeoman Capital S.A. ....	112834

**BBQ S.A., Société Anonyme,  
(anc. Fourb International S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 54.056.

L'an deux mille onze, le six juillet.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert,

**A COMPARU**

La Société Européenne de Banque avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite auprès du Registre du Commerce et des sociétés sous le numéro B 13.859,  
représentée par:

Monsieur Dominique AUDIA et Monsieur Christophe VELLE, employés, tous deux demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en leur qualité de mandataires de l'actuel actionnaire, plus amplement renseigné sur la liste de présence, en vertu d'une procuration donnée le 26 juin 2011,

laquelle procuration, après signature «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps,

en sa qualité d'actionnaire unique de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée FOURB INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, Bvd du Prince Henri, constituée par acte du notaire Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 20 février 1996, publié au Mémorial C de 1996, page 12.098, et les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire Jacques DELVAUX de résidence à Luxembourg-Ville en date du 20 mai 2003, publié au Mémorial C de 2003 N°707, page 33.928.

Ensuite la société comparante déclare et prie le Notaire d'acter:

I. Que l'actionnaire unique, détenant l'intégralité du capital social de EUR 2.977.570.-est dûment représentée à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Changement dénomination social de la société de "FOURB INTERNATIONAL S.A" en "BBQ S.A" et modification subséquente l'article Premier des statuts pour lui donner le teneur nouvelle suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** "Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BBQ S.A";

2. Divers;

L'actionnaire unique siégeant en assemblée générale a pris la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'actionnaire unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de "FOURB INTERNATIONAL S.A" en "BBQ S.A",

et modifie en conséquence l'Article 1<sup>er</sup> des Statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BBQ S.A.

*Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, suite à la résolution prise à la présente assemblée, est estimé à EUR 900,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. AUDIA, Ch. VELLE, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, actes civils le 14 juillet 2011, RED/2011/1442: Reçu soixante quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

- Pour expédition conforme - délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Redange-sur-Attert, le 3 août 2011.

Référence de publication: 2011113217/52.

(110129545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

**Musikus, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-7620 Larochette, 9-11, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 147.327.

L'an deux mille onze, le deux août.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Pierre FISCHER, employé privé, né à Differdange, le 23 janvier 1981, demeurant à L-7620 Larochette, 9-11, rue de Mersch.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée MUSIKUS, ayant son siège social à L-7620 Larochette, 9-11, rue de Mersch, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 147.327 (la «Société»), constituée par acte reçu par le notaire soussigné le 15 juillet 2009, publié au Mémorial C numéro 1564 du 13 août 2009.

La partie comparante, détenant cent pourcent (100%) du capital de la Société, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a pris unanimement les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente mille euros (EUR 30.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatorze mille huit cents euros (EUR 14.800,-) à quarante-quatre mille huit cents euros (EUR 44.800,-) par émission de trois cents (300) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, à libérer intégralement.

*Souscription - Libération*

L'Associé Unique déclare souscrire les trois cents (300) parts sociales nouvelles mentionnées ci-dessus et les libérer entièrement par paiement en espèces.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de trente mille euros (EUR 30.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné moyennant un certificat de blocage bancaire.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, les apports étant totalement réalisés, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à quarante-quatre mille huit cents euros (EUR 44.800,-) représenté par quatre cent quarante-huit (448) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

*Troisième résolution*

Les associés décident d'élargir l'objet social à celui d'exploitation d'un studio d'enregistrement de musique et de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

« **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un studio d'enregistrement de musique, l'édition musicale ainsi que la vente, l'importation et l'exportation d'instruments de musique et réparations, de meubles d'école, de software, de partitions, de manuels, de disques audio visuels, ainsi qu'en général de tout accessoire de musique ainsi que toutes opérations quelconques, accessoires ou non, qui facilitent ou rendent possible l'objet principal, directement ou indirectement.

Elle peut également faire toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui en facilitent la réalisation.»

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide de fixer le siège d'exploitation de la société à l'adresse suivante: L-3616 Kayl, 14, rue du Commerce et L-7374 Bofferdange, 221, route de Luxembourg.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Senningerberg.

Le document a été lu aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et domicile, lesquels comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Pierre Fischer, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 2 août 2011. LAC/2011/35018. Reçu 75,-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 août 2011.

Référence de publication: 2011114760/61.

(110131604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

---

**Kookai Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 51, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 52.114.

Les comptes annuels au 31 août 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011113305/10.

(110129263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**Allimac Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 162.725.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-septième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A COMPARU:

Madame Camilla Crociani de Bourbon, demeurant 27, avenue Princesse Grace, à Monaco (MCO).

Ci-après représentée par Mme Katia PIANINI, employée, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 juillet 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Objet social.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent. La Société aura comme objet la détention d'actions et d'intérêts dans une société d'investissement luxembourgeoise en commandite par actions, à savoir «Allimac Investments S.C.A.». Elle pourra agir en qualité d'associé commandité de cette société.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: «Allimac Management S.à r.l.».

## **Art. 5. Siège social.**

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

5.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## **Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

6.1 - Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cent Euros) représenté par 125 (cent vingt cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent Euros), toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

## **Art. 7. Management.**

7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/ leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

### 7.3 - Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

### 7.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.

7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.6 Tout gérant pourra agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son représentant. Un gérant pourra également désigner un autre gérant pour le représenter par téléphone, cela sera confirmé par écrit par la suite.

7.4.7 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

### 7.5 - Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

## **Art. 8. Assemblée générale des associés.**

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

## **Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.**

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le vingt-neuvième jour du mois de juin, à 11.00 heures.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 10. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert

pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

#### **Art. 11. Exercice Social - Comptes Annuels.**

##### 11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

##### 11.2 - Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

#### **Art. 12. Distribution des profits.**

12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

#### **Art. 13. Dissolution - Liquidation.**

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 14. Référence à la Loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

**Art. 15. Modification des statuts.** Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

#### *Souscription*

Les Statuts ainsi établis, la partie a comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit	% du capital social
Mme Camilla Crociani de Bourbon . . . . .	125	12.500,- EUR	100%
TOTAL . . . . .	125	12.500,- EUR	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cent Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.100,-.

#### *Résolution de l'associé*

1. La Société est administrée par le gérant suivant pour une période indéterminée:
    - a) Madame Camilla Crociani de Bourbon, demeurant 27, avenue Princesse Grace, à Monaco (MCO).
  2. Le siège social de la Société est établi au 1, rue Nicolas Simmer à L-2538 Luxembourg.
- DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée au(x) comparant(es), celui-ci/celles-ci a/ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. PIANINI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, actes civils le 1<sup>er</sup> août 2011, RED/2011/1631: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Redange-sur-Attert, le 3 août 2011.

Référence de publication: 2011113788/206.

(110130442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**Iscom Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 137.459.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 août 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011113277/12.

(110129258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**PRIME Racing S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 135.536.

L'an deux mille onze, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1) «ALPHA CONSULT S.A.», une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 37, rue des Scillas, L-2529 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74606,

dûment représentée par Jean-Marc Ueberecken, LL.M., demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 15 juillet 2011.

2) Monsieur Jean-Marc Ueberecken, LL.M., demeurant professionnellement à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La prédite procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les comparants sont tous les associés de «PRIME Racing S.à r.l.» (numéro d'identité 2007 24 70 355), une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.536, constituée suivant acte reçu par le notaire Joëlle BADEN, de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 427 du 19 février 2008. Les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour.

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social ont demandé au notaire instrumentant de prendre acte que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 2 des statuts de la Société - il est proposé de changer la formulation de la dernière phrase du deuxième alinéa, de changer la formulation du troisième ainsi que du quatrième alinéa, de rajouter un alinéa à la fin du quatrième alinéa et de changer la formulation du dernier alinéa, en utilisant le texte suivant:

(i) Deuxième alinéa (dernière phrase):

«La Société peut encore fournir des services liés à l'automobile dans le cadre de la production cinématographique.»

(ii) Troisième et quatrième alinéas:



«La Société peut en outre créer, exploiter et gérer une ou plusieurs écuries de course automobile. La Société peut encore importer et exporter des véhicules, agir comme agent ou comme intermédiaire de constructeurs automobiles.

La Société peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet et notamment l'acquisition et la vente des véhicules à détenir ou détenus par la Société. La Société pourra opérer des comptes en banque et contracter des emprunts ou conclure tout autre contrat (notamment tout type de contrat de leasing) pour financer l'acquisition des véhicules ou ses frais de fonctionnement.»

(iii) Nouvel alinéa 5:

«La Société peut en outre faire le commerce de tous objets quelconques, y inclus plus particulièrement l'achat, la détention, la vente, l'import et l'export de ces objets.»

(iv) Dernier alinéa:

«La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.»

2. Modification de l'article 11 des statuts de la Société - il est proposé de changer la formulation du troisième alinéa, en utilisant le texte suivant:

«Les gérants peuvent déléguer la gestion journalière et la représentation de la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un gérant ou à un tiers.»

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société et de changer la formulation de la dernière phrase du deuxième alinéa, de changer la formulation du troisième ainsi que du quatrième alinéa, de rajouter un alinéa à la fin du quatrième alinéa et de changer la formulation du dernier alinéa, qui auront dorénavant la teneur suivante:

(i) Deuxième alinéa (dernière phrase):

«La Société peut encore fournir des services liés à l'automobile dans le cadre de la production cinématographique.»

(ii) Troisième et quatrième alinéas:

«La Société peut en outre créer, exploiter et gérer une ou plusieurs écuries de course automobile. La Société peut encore importer et exporter des véhicules, agir comme agent ou comme intermédiaire de constructeurs automobiles.

La Société peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet et notamment l'acquisition et la vente des véhicules à détenir ou détenus par la Société. La Société pourra opérer des comptes en banque et contracter des emprunts ou conclure tout autre contrat (notamment tout type de contrat de leasing) pour financer l'acquisition des véhicules ou ses frais de fonctionnement.»

(iii) Nouvel alinéa 5:

«La Société peut en outre faire le commerce de tous objets quelconques, y inclus plus particulièrement l'achat, la détention, la vente, l'import et l'export de ces objets.»

(iv) Dernier alinéa:

«La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.»

#### *Seconde résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts de la Société et de changer la formulation du troisième alinéa, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Les gérants peuvent déléguer la gestion journalière et la représentation de la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un gérant ou à un tiers.»

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à neuf cents euros (€ 900.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: UEBERECKEN, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 28 juillet 2011. Relation: CAP/2011/2862. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 10 août 2011.

A. WEBER.

Référence de publication: 2011116341/89.

(110132864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

---

**J.P.Morgan Specialised Investment Fund I, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 143.184.

---

Les comptes annuels au 31/03/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2011.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011113279/12.

(110129470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**Medor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.119.

---

L'an deux mille onze, le vingt-six mai.

Par devant nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MEDOR S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.119, ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1157 du 5 novembre 2005, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 272 du 7 février 2006.

L'assemblée est déclarée ouverte à 14.40 heures sous la présidence de Monsieur Jürgen FISCHER, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, (le «Président»), qui désigne comme secrétaire Madame Jutta MERTES, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur José BONAFONTE, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Constat que la Société (ci-après également la «Société Absorbante»), est l'actionnaire unique de Blad Krauser S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 40.238, ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mai 1992, publié au Mémorial C numéro 433 du 29 septembre 1992, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Reginald NEUMAN, en date du 25 juin 1992, publié au Mémorial C numéro 507 du 6 novembre 1992, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 octobre 2005 publié au Mémorial C numéro 332 du 15 février 2006, (ci-après la «Société Absorbée»).

2. Examen et approbation, sur présentation des documents prescrits par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), du projet commun de fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante arrêté en date du 21 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 100 du 19 janvier 2011.

3. Décision de fusionner la Société Absorbée par voie d'absorption par la Société Absorbante en conformité avec l'article 278 et suivants de la Loi sans émission d'actions nouvelles de la Société Absorbante, étant entendu que (i) toutes les actions de la Société Absorbée seront annulées suite au transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée, rien excepté, ni réservé, au jour de la réalisation de ces fusions entraînant la dissolution automatique de la Société Absorbée, laquelle dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation, et (ii) la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 31 décembre 2010.

4. Reconnaissance que la fusion a été définitivement réalisée étant donné que la décision concordante approuvant la fusion a été respectivement prise par les actionnaires de la Société Absorbée.

5. Délégation de pouvoirs.

6. Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale CONSTATE que la Société Absorbante est l'actionnaire unique de la Société Absorbée.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale DÉCIDE d'approuver, après examen des documents prescrits par l'article 267 de la Loi, telle que modifiée, le projet commun de fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante arrêté en date du 21 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 100 du 19 janvier 2011.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale DÉCIDE de fusionner la Société Absorbée par voie d'absorption par la Société Absorbante en conformité avec l'article 278 et suivants de la Loi sans émission d'actions nouvelles de la Société Absorbante, étant entendu que (i) toutes les actions de la Société Absorbée seront annulées suite au transfert de tous les actifs et passifs la Société Absorbée, rien excepté, ni réservé, au jour de la réalisation de ces fusions entraînant la dissolution automatique la Société Absorbée, laquelle dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation, et (ii) la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 31 décembre 2010.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale RECONNAIT que la fusion a été définitivement réalisée, même si le délai d'approbation a été dépassé, avec effet entre les parties au projet commun de fusion précité à la date du présent acte étant donné que la décision concordante approuvant la fusion a été respectivement prise par les actionnaires de la Société Absorbée à la date des présentes.

L'assemblée générale RECONNAIT de surcroît que la fusion est effective d'un point de vue comptable au 31 décembre 2010.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale DÉCIDE de déléguer tous pouvoirs à deux administrateurs de la société MEDOR S.A., pour faire tout ce qui est nécessaire ou utile en vue de la mise en oeuvre des résolutions précédentes, y compris la passation de tous les actes nécessaires au transfert d'actifs et de passifs tels que décidés en vertu des susdites résolutions.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la Loi l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société Absorbante et des projets communs de fusion entre la Société Absorbante et les Sociétés Absorbées.

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.000,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.50 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Jürgen FISCHER, Jutta MERTES, José BONAFONTE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1<sup>er</sup> juin 2011. Relation GRE/2011/2081. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 8 juin 2011.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2011113718/96.

(110129725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

**Minafin Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 107.406.

L'an deux mille onze, le douze juillet.

Par devant Nous, Maître DECKER, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société "MINAFIN, S.à r.l.", ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.406 (la «Société») constituée sous la forme d'une société anonyme sous le nom de MINAFIN S.A. suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg en date du 8 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 849 du 6 septembre 2005, transformé en société à responsabilité limitée en adoptant sa dénomination actuelle suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 7 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1784 du 23 septembre 2006.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le Président désigne comme secrétaire Madame Nadine GLOESENER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Luc WITTNER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président déclare alors que:

I. L'Assemblée a été convoquée par avis de convocation contenant l'ordre du jour envoyé par courrier recommandé aux associés en nom le 27 juin 2011.

Il ressort d'une liste de présence établie et certifiée par les membres du bureau que vingt-deux mille sept cent dix-sept (22.717) parts des vingt-huit mille trois cent vingt-cinq (28.325) parts d'une valeur nominale de cents euros (100,- EUR) chacune, représentant 80,20% (quatre-vingt virgule vingt pourcent) du capital de deux millions huit cent trente-deux mille cinq cent euros (2.832.500,- EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée, laquelle est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour ci-après reproduits, sans convocation préalable, toutes les personnes présentes ou représentées ayant accepté de se réunir après avoir examiné l'ordre du jour.

La liste de présence, signée par les mandataires et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée en même temps que lui.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est formulé comme suit:

1. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de permettre à la Société de détenir les parts sociales rachetables après leur rachat en vue de les céder ultérieurement à des tiers membres en charge du management du groupe auquel appartient la Société; et

2. Divers.

Après approbation de l'exposé du Président et vérification faite qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée a adopté, après délibération, la résolution suivante à l'unanimité:

*Unique résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de permettre à la Société de détenir les parts sociales rachetables après leur rachat en vue de les céder à des tiers membres en charge du management du groupe auquel appartient la Société. L'article 5 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à deux millions huit cent trente deux mille cinq cent euros (2.832.500,- EUR) représenté par vingt huit mille trois cent vingt-cinq (28.325) parts sociales (dont cent vingt-huit (128) parts sociales rachetables) d'une valeur nominale de cents euros (100,- EUR) chacune.

Les parts sociales seront numérotées en fonction de leur date d'émission.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par les Lois, racheter ses propres parts et/ou émettre des parts rachetables selon les modalités et conditions telles que définies ci-après.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

En outre, le gérant statutaire est autorisé, pendant un délai renouvelable de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Mémorial, à augmenter, en une ou plusieurs fois par voie de souscription en espèces ou en nature, le

montant du capital souscrit de la Société à hauteur d'un montant maximum de cent quarante-cinq mille trois cents euros (145.300,- EUR) avec une prime d'émission de deux millions cinq cent quatre mille cinq cent cinquante euros soixante-trois cents (2.504.550,63 EUR), soit au total deux millions six cent quarante-neuf mille huit cent cinquante euros soixante-trois cents (2.649.850,63 EUR), par l'émission de mille quatre cent cinquante-trois (1.453) parts sociales rachetables nouvelles à un prix unitaire de mille huit cent vingt-trois euros soixante-et-onze cents (1.823,71 EUR) et exclusivement en faveur des membres en charge du management du groupe auquel appartient la Société. Le gérant statutaire pourra uniquement procéder à une telle augmentation de capital avec prime d'émission. Chaque fois que le gérant statutaire procédera, en tout ou partie, à une augmentation du capital souscrit comme les Statuts l'y autorisent, il devra veiller à ce que le présent Article 5 soit modifié de façon à refléter une telle augmentation de capital et devra prendre ou autoriser la prise de toute mesure nécessaire en vue d'une telle modification statutaire, conformément à la loi luxembourgeoise.

Dans l'hypothèse où la Société émettrait des parts rachetables au sens de l'article 49-8 de la Loi, ces dernières pourront être rachetées, sous réserve et sans préjudice des conditions requises par l'article 49-8 de la Loi (tout rachat étant notamment autorisé sous réserve pour la Société de bénéficier soit des sommes distribuables nécessaires conformément à l'article 72-1 de la Loi soit du produit d'une nouvelle émission de parts sociales en vue dudit rachat), selon les modalités et conditions suivantes:

(i) Sous réserve et sans préjudice des dispositions ci-après (et en particulier notamment le paragraphe (vi)), la Société pourra,

a) soit à l'initiative du gérant statutaire et à sa seule et entière discrétion (notamment dans l'hypothèse (1) soit de la résiliation de la relation de travail (au sens le plus large et notamment tout contrat de travail respectivement tout mandat social) existante entre le porteur des parts sociales rachetables et l'une des entités directement ou indirectement contrôlée par la Société, (2) soit de tout manquement à une ou plusieurs obligations contractuelles éventuellement conclues par ledit porteur en faveur de la Société,

b) soit à l'occasion de la cession (au sens le plus large) de toute ou partie des parts de la Société à un tiers acquéreur bénéficiant ainsi, à l'issue de cette cession, d'une position de contrôle dans la Société, dans les soixante (60) jours ouvrables précédents ou suivants ladite transaction, à l'initiative du gérant statutaire ou des porteurs de parts sociales rachetables (sans distinction selon que lesdites parts ont été ou non souscrites au moyen de bons de souscription),

c) soit à la demande écrite des porteurs des parts sociales rachetables, mais sous réserve, pour les porteurs parts sociales rachetables ayant été souscrites au moyen de bons de souscription, de l'expiration d'un délai de quatre (4) ans à compter de la date d'émission respective desdits bons de souscription, racheter à tout moment, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des parts sociales rachetables alors émises.

(ii) Sous réserve et sans préjudice des dispositions contractuelles applicables entre la Société et les porteurs de parts sociales rachetables, le prix de rachat par part sociale rachetable sera égal:

a) dans l'hypothèse d'un rachat à l'initiative du gérant statutaire de parts sociales rachetables émises au moyen de l'exercice de bons de souscription et dont le rachat est occasionné en raison soit de la résiliation (mais à l'exclusion de toute résiliation en raison du décès respectivement de l'incapacité permanente dudit porteur) de la relation de travail (au sens le plus large et notamment tout contrat de travail respectivement tout mandat social) existante entre le porteur des parts sociales rachetables et l'une des entités directement ou indirectement contrôlée par la Société, soit de tout manquement à une ou plusieurs obligations contractuelles éventuellement conclues par ledit porteur en faveur de la Société, au prix total de souscription par part tel que payé par le porteur concerné, et

b) dans tous les autres cas (en ce compris notamment les parts sociales rachetables émises sans recours à la souscription préalable de bons de souscription, et toute résiliation de la relation de travail telle que définie ci-avant pour cause de décès ou d'incapacité permanent dudit porteur), à dix (10) fois la moyenne du résultat net consolidé de la Société tel que calculé sur base des trois (3) derniers exercices clos et approuvés divisé par le nombre total de parts sociales (rachetables ou non) alors émises, ou, le cas échéant, le prix par part sociale (rachetable ou non) telle que payée par un tiers acquéreur rachetant une position de contrôle dans la Société dans les conditions de délai prévues au (i) b) ci-dessus.

(iii) Sous réserve et sans préjudice des dispositions contractuelles éventuellement applicables entre la Société et les porteurs de parts sociales rachetables, la Société notifiera par écrit (lettre recommandée avec accusé de réception) au moins trente (30) jours ouvrables avant la date de rachat, aux porteurs de parts sociales rachetables concernés à leur adresse telle qu'indiquée dans le registre, le nombre de parts rachetées, la date de rachat ainsi que le prix applicable par part sociale. Les paiements seront effectués en faveur des porteurs de parts sociales rachetables sur le compte bancaire personnel dudit porteur tel que notifié par ledit porteurs à la Société avant la date de rachat.

(iv) Dans l'hypothèse d'un rachat à l'initiative des porteurs de parts sociales rachetables et sauf dans l'hypothèse prévue par les dispositions du paragraphe (ii) (b) ci-dessus, toute intention de demande de rachat sera adressée par écrit (lettre recommandée avec accusé de réception) au gérant statutaire de la Société au moins quatre vingt-dix (90) jours ouvrables avant la date effective de rachat. A compter de la réception par le gérant statutaire de cette notification, ce dernier disposera d'un délai de quinze (15) jours ouvrables afin de déterminer le prix de rachat par part sur base des conditions de détermination telles que définies au paragraphe (ii) (b) ci-dessus, et le notifier par écrit (lettre recommandée avec accusé de réception) au porteur concerné. A compter de la réception par le porteur concerné de la notification faite par le gérant statutaire, ledit porteur disposera d'un délai de quinze (15) jours ouvrables pour notifier par écrit (lettre recommandée avec accusé de réception) au gérant statutaire le nombre de parts dont le rachat est demandé, la date de

rachat (minimum quatre vingt dix (90) jours ouvrables à compter de la notification initialement faite par le porteur au gérant statutaire), les coordonnées de son compte bancaire personnel devant être crédité du montant du rachat ainsi que le prix de rachat applicable par part sociale. Sauf décision contraire du gérant statutaire, tout défaut de notification écrite par le porteur dans ce délai sera considéré comme valant renonciation à toute demande de rachat.

(v) En toute circonstance, les dividendes éventuellement dus au titre des parts sociales rachetables seront calculés à compter de la date de leur émission respective jusqu'au jour de leur rachat.

(vi) En toute circonstance, la procédure de rachat telle que décrite ci-dessus ne s'appliquera et les parts sociales rachetables ne pourront être rachetées (que ce soit à l'initiative du gérant statutaire ou des porteurs desdites parts), et sauf décision contraire du gérant statutaire ou de la cession d'une position de contrôle à un tiers acquéreur, que sous réserve que (a) la Société ait perçu et encaissés des dividendes à concurrence d'un montant total cumulé supérieur à neuf millions d'euros (9.000.000,-EUR) à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010, (b) le montant consacré aux rachats des parts sociales rachetables est limité à 50% des dividendes ainsi perçus au-delà de neuf millions d'euros (9.000.000,- EUR), et (c) dans l'hypothèse de demandes de rachat d'un montant supérieur aux liquidités disponibles de la Société, lesdits rachats s'opèrent au prorata des participations détenues dans la Société par les porteurs des parts sociales rachetables étant précisé que les demandes de rachat qui n'ont pu être satisfaites seront reportées en priorité sur les exercices suivants.

(vii) Les parts sociales rachetées conformément aux dispositions précédentes pourront, à la discrétion pleine et entière du gérant statutaire, soit être annulées soit être détenues par la Société en vue d'une cession ultérieure à tout tiers en charge du management du groupe auquel appartient la Société à un prix unitaire d'au moins mille huit cent vingt-trois euros soixante-et-onze cents (1.823,71 EUR). Les droits attachés aux parts ainsi rachetées seront suspendus pendant toute la durée de leur détention par la Société et ne seront donc pas pris en considération aux fins de quorum de présente et de majorité lors des assemblées.

(viii) Pour les besoins des présentes dispositions statutaires, toute référence aux termes «toute société contrôlée directement ou indirectement par la Société» ou «prise de contrôle dans la Société» s'entendent de toute société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement la majorité du capital social et des droits de vote, respectivement toute société détenant ou appelé à détenir directement ou indirectement la majorité du capital social et des droits de vote de la Société.».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la présente assemblée a été clôturée à 10.30 heures.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes à neuf cents euros (EUR 900-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. WEILER; N. GLOESENER; L. WITTNER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juillet 2011. Relation: LAC/2011/31777. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 8 août 2011.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2011112133/154.

(110127745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

### **Jardinier Paysagiste F&S S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3830 Schiffflange, 89, rue des Fleurs.

R.C.S. Luxembourg B 162.670.

#### — STATUTS

L'an deux mille onze.

Le vingt-six juillet.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

#### A COMPARU

Monsieur Suad NOVALIC, jardinier, né à Berane (Yougoslavie) le 27 septembre 1979

demeurant à L-3830 Schiffflange, 89, rue des Fleurs

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer.



**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:  
JARDINIER PAYSAGISTE F&S S. à r.l.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise d'horticulteur-fleuriste, d'une pépinière et d'une entreprise de paysagiste avec vente des articles de la branche et des accessoires y relatifs.

La société peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Schifflange.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400.-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124.-) chacune.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 6.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

**Art. 7.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

**Art. 8.** Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort, excepté aux héritiers réservataires et au conjoint survivant, requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption.

**Art. 9.** Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 12.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Suad NOVALIC, prénommé, CENT PARTS SOCIALES .....	100
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES .....	100

Toutes les parts ont été libérées intégralement en espèces et en conséquence la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

#### *Frais*

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NFUF CENT UROS (€ 900.-).

#### *Décisions*

Les statuts de la société ainsi arrêtés, le comparant, unique associé de la société prend les décisions suivantes:

- I.- Est nommé gérant unique de la société: Monsieur Suad NOVALIC, prénommé
- II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.
- III.- Le siège social de la société se trouve à: L-3830 Schifflange, 89 rue des Fleurs.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête de présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Novalic, Kessler.



Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 août 2011. Relation: EAC/2011/10640. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011113284/68.

(110129483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**J.P.Morgan Specialised Investment Fund I, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 143.184.

Les comptes annuels au 31/03/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2011.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011113280/12.

(110129471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**J.P. Morgan Specialised Investment Fund II, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 143.703.

Les comptes annuels au 31/03/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2011.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011113281/12.

(110129472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**J.P. Morgan Specialised Investment Fund II, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 143.703.

Les comptes annuels au 31/03/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2011.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011113282/12.

(110129473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**Compar Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 105.714.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 28 juin 2011*

1. M. Léon Albert LHOIST est décédé.
2. Le nombre des administrateurs a été diminué de 7 (sept) à 6 (six).
3. Baron Jean-Pierre BERGHMANS a démissionné de son mandat de président du conseil d'administration et conserve son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
4. Mme Virginie DOHOGNE a été nommée comme présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour *COMPAR INVEST S.A.*  
G. BIRCHEN / V. DOHOGNE

Référence de publication: 2011113558/19.

(110129298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

---

**LM Trust S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 132.926.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO S.A.  
Domiciliataire

Référence de publication: 2011113319/11.

(110130267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**Taurus Prima S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 142.802.

---

L'an deux mille onze, le sept juillet.

Par devant nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Taurus Prima S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142802, ayant son siège social à L-2661 Luxembourg (ci-après la "Société Absorbante"), constituée originellement sous la dénomination de CERES INTERNATIONAL S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 octobre 2008, publié au Mémorial C numéro 2801 du 20 novembre 2008, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 avril 2011, publié au Mémorial C numéro 1385 du 25 juin 2011, en adoptant sa dénomination actuelle.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de M. Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, qui désigne comme secrétaire Madame Cristiana SCHMIT-VALENT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Examen et approbation, sur présentation des documents prescrits par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), du projet commun de fusion entre Taurus Company S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se trouve au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106569 et mise en liquidation en date du 23 mai 2008, suivant acte dressé par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C le 27 juin 2008, sous le numéro 1589 (la "Société Absorbée") et la Société Absorbante arrêté en date du 3 mai 2011, publié au Mémorial C numéro 1090 du 24 mai 2011.

2. Décision de fusionner la Société Absorbée par voie d'absorption par la Société Absorbante en conformité avec l'article 278 et suivants de la Loi avec émission d'actions nouvelles de la Société Absorbante en faveur des détenteurs d'actions de la Société Absorbée: (i) une (1) action de la Société Absorbante conformément à l'article 3 des statuts de la Société Absorbante ayant une valeur nominale de cent euros (100 EUR) pour chacune des actions de la Société Absorbée ayant une valeur nominale de cent euros (100 EUR), et (ii) la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 3 mai 2011.

3. Reconnaissance que la fusion a été définitivement réalisée étant donné que la décision concordante approuvant la fusion a été respectivement prise par les actionnaires de la Société Absorbée.

4. Délégation de pouvoirs.

5. Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale DÉCIDE d'approuver, après examen des documents prescrits par l'article 267 de la Loi, telle que modifiée, le projet commun de fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante arrêté en date du 3 mai 2011, publié au Mémorial C numéro 1090 le 24 mai 2011.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale DECIDE de fusionner la Société Absorbée par voie d'absorption par la Société Absorbante en conformité avec des articles 261 et suivants de la Loi.

La fusion sera effective d'un point de vue comptable au 3 mai 2011.

Ensuite l'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à un montant de soixante-deux mille euros (62.000,- EUR) par la création et l'émission de trois cent dix (310) actions nouvelles attribuées aux actionnaires de la Société Absorbante tel que détaillé dans le projet commun de fusion.

L'assemblée déclare expressément renoncer aux rapports de réviseurs indépendants tel que repris dans le projet commun de fusion et en conformité avec l'article 266 (5) de la loi sur les sociétés commerciales.

En conséquence de ce qui précède l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (1<sup>er</sup> alinéa).** Le capital social est fixé à soixante-deux mille euros (62.000,- EUR) représenté par six cent vingt (620) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune."

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale RECONNAIT que la fusion a été définitivement réalisée, avec effet entre les parties au projet commun de fusion précité à la date du présent acte étant donné que la décision concordante approuvant la fusion a été respectivement prise par les actionnaires de la Société Absorbée à la date des présentes.

L'assemblée générale RECONNAIT de surcroît que la fusion est effective d'un point de vue comptable au 3 mai 2011.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale DÉCIDE de déléguer tous pouvoirs à deux administrateurs de la Société Absorbante, pour faire tout ce qui est nécessaire ou utile en vue de la mise en oeuvre des résolutions précédentes, y compris la passation de tous les actes nécessaires au transfert d'actifs et de passifs tels que décidés en vertu des susdites résolutions.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la Loi l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société Absorbante et des projets communs de fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.200,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte,

Signé: Bob PLEIN, Cristiana SCHMIT-VALENT, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 juillet 2011. Relation GRE/2011/2629. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 août 2011.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2011113769/96.

(110129984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**JD Selector S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.943.550,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.099.

Par résolutions signées en date du 28 juillet 2011 les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Laurent Ricci, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant A, avec effet au 15 juillet 2011 et pour une durée indéterminée.

2. Acceptation de la démission de Xavier Pauwels, avec adresse au 5, Rue Guillaume kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant A, avec effet au 15 juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2011.

Référence de publication: 2011113285/15.

(110130086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**Konoha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.988.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que l'Associé unique de la Société, à savoir Orangefield Trust (Luxembourg) SA, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, détentrice de 100 parts sociales de KONOHA S.à.r.l., a cédé la totalité de ses parts, en date du 1<sup>er</sup> aout 2011, à Catalyst EPF Luxembourg 2 S.à.r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> aout 2011.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Le Gérant*

Référence de publication: 2011113289/16.

(110130062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**Libra Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 93.445.

L'an deux mille onze.

Le onze juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LIBRA HOLDING S.A., avec siège social à L-2611 Howald, 183, route de Thionville, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 93.445,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich, en date du 28 avril 2003, publié au Mémorial C numéro 589 du 28 mai 2003,

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 03 janvier 2009, publié au Mémorial C numéro 582 du 17 mars 2009.

La séance est ouverte à 10.45 heures sous la présidence de Monsieur Sven JANSSENS, comptable, avec adresse professionnelle à L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les MILLE (1.000) ACTIONS d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (€ 31,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de son adresse actuelle à L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch,

Modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts;

2) Modification du premier et deuxième alinéas de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués ad nutum. Ils resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

3) Modification de l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

La société se trouve engagée par la signature de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

3) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de son adresse actuelle L-2611 Howald, 183, route de Thionville à L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch de sorte que la première phrase du troisième alinéa de l'article premier (1<sup>er</sup>) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. 1<sup>re</sup> phrase du 3<sup>e</sup> alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier et deuxième alinéas de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués ad nutum. Ils resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article dix (10) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

La société se trouve engagée par la signature de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Janssens, Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9455. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011113318/77.

(110129528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**KEV Germany Fliegerstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.897.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 27 juin 2011*

- Monsieur Benjamin Julius Segelman, a démissionné de sa fonction de gérant de la société, en date du 27 juin 2011;
- Monsieur Mark James Carrington, avec adresse professionnelle au 64, North Row, London W1K 7DA, United Kingdom est élu par l'associé unique, en date du 27 juin 2011, en tant que gérant pour une durée indéterminée;

En conséquence de quoi, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Lux Business Management S.à r.l., gérant, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg;
- Onno Bouwmeister, gérant, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg;
- Mark James Carrington, gérant, avec adresse privée au 64, North Row, GB-W1K 7DA London.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011113290/20.

(110129919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**BCSP IV Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.971.250,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 115.568.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 13 juillet 2011, de nommer Monsieur Teunis Christiaan Akkerman, né le 30 décembre 1948 à Dirksland (Pays-Bas) résidant au 15, rue Jean Pierre Kommes, L-6988 Hostert (Niederanven) en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée.

En conséquence, à compter du 13 juillet 2011, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Monsieur William Bonn;
- Monsieur Jacques Reckinger;
- Monsieur Philippe Slendzak;
- Monsieur Teunis Christiaan Akkerman.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2011.

Pour la Société

Signatures

Référence de publication: 2011113606/21.

(110129788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**KEV Germany Freundallee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 138.575,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.839.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 27 juin 2011*

- Monsieur Benjamin Julius Segelman, a démissionné de sa fonction de gérant de la société, en date du 27 juin 2011;
  - Monsieur Mark James Carrington, avec adresse professionnelle au 64, North Row, London W1K 7DA, United Kingdom est élu par l'associé unique, en date du 27 juin 2011, en tant que gérant pour une durée indéterminée;
- En conséquence de quoi, le conseil de gérance se compose comme suit:
- Lux Business Management S.à r.l., gérant, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg;
  - Onno Bouwmeister, gérant, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg;
  - Mark James Carrington, gérant, avec adresse privée au 64, North Row, GB-W1K 7DA London.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011113291/20.

(110129460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**IMMOBILIERE 2007, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 22.103.

—  
L'an deux mille onze, le premier août.

Pardevant nous Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des associés (les «Associés») de IMMOBILIERE 2007, société à responsabilité limitée, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 32, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22.103 (la «Société»). La Société a été constituée le 19 octobre 1984 en vertu d'un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, en date du 28 novembre 1984 numéro 321. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés le 25 mai 1994 par un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, en date du 3 octobre 1994 numéro 373 et pour la dernière fois suivant acte sous seing privé contenant notamment conversion du capital en euros en date du 2 mai 2001, publié par extrait au Mémorial C, numéro 379 du 20 février 2009.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc SOLVI, ingénieur diplômé, administrateur de la société, demeurant professionnellement à L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Emilie FISTER, juriste, demeurant professionnellement à L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

L'assemblée élit comme scrutateur la Société Anonyme PAUL WURTH, avec siège social à L-1122 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Germain SCHULLER, ingénieur diplômé, demeurant professionnellement à L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace et Monsieur Frank WAGENER, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace, agissant en leurs qualités de fondés de pouvoir de la Société Anonyme PAUL WURTH.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été signées "ne varietur" par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant.

II.- La présente Assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés par lettre recommandée avec accusé de réception le 20 juillet 2011 aux associés.

Les exemplaires justificatifs de ces avis de convocation et les récépissés afférents sont à la disposition de l'assemblée.



III.- Il existe actuellement mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-), représentant l'intégralité du capital social de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-).

Il résulte de la liste de présence que (i) sept sur huit associés de la Société et (ii) détenant ensemble huit cent quatre-vingt-sept (887) parts sociales de celle-ci sont présents ou représentés.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, l'assemblée peut donc délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour.

IV.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

- 1) Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire.
- 2) Approbation des comptes intérimaires de la Société du 1<sup>er</sup> janvier 2011 à la date de la dissolution et mise en liquidation (les «Comptes Intérimaires»).
- 3) Décharge aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de la dissolution et mise en liquidation.
- 4) Désignation d'un liquidateur en relation avec la mise en liquidation volontaire de la Société.
- 5) Détermination des pouvoirs du Liquidateur.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé du Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

#### *Résolutions*

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'Assemblée décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

##### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver les Comptes Intérimaires de la Société du 1<sup>er</sup> janvier 2011 jusqu'à ce jour tels qu'annexés aux présentes.

##### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date des présentes.

##### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de nommer la Société Anonyme PAUL WURTH, société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 4.446 en tant que Liquidateur.

##### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que définis par les articles 144 à 151 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi»). Le mandat du Liquidateur ne sera pas rémunéré.

#### *Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite à l'Assemblée et aux membres du bureau, ces derniers ont signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Marc SOLVI, Emilie FISTER, Germain SCHULLER, Frank WAGENER, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 août 2011. Relation: LAC/2011/34977. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 5 août 2011.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2011115750/88.

(110132282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

**Parteurosa Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 16.362.

L'an deux mil onze, le deux août.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange agissant en remplacement de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg qui restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «PARTEUROSA HOLDING» une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Mersch le 8 décembre 1978, sous la dénomination PARTEUROSA publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 48 du 2 mars 1979; statuts modifiés pour la dernière fois avec modification de la dénomination en PARTEUROSA HOLDING suivant acte reçu par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 12 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 292 du 21 février 2002;

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 16.362.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Maître Véronique Wauthier, avocat à la cour, demeurant professionnellement, 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

La Présidente nomme comme secrétaire Madame Delphine Goergen, employée privée, demeurant professionnellement, 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Estelle Matera, employée privée, demeurant professionnellement, 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Mise en liquidation de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

II. Que l'actionnaire unique représenté, son mandataire, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Qu'en conséquence la présente Assemblée, réunissant la totalité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci, après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de dissoudre et de mettre en liquidation la société PARTEUROSA HOLDING à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale nomme la société anonyme FIDALPHA S.A., ayant son siège social au 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg (RCS Luxembourg B 114.321) aux fonctions de liquidateur, laquelle aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée à 16.45 heures.

*Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ 800,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. WAUTHIER; D. GOERGEN; E. MATERA; M. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 août 2011. Relation: LAC/2011/35771. Reçu 12,- € (douze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 10 août 2011.

Référence de publication: 2011114783/61.

(110131890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

---

**KEV Germany Fuhrbergerstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 317.925,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.841.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 27 juin 2011*

- Monsieur Benjamin Julius Segelman, a démissionné de sa fonction de gérant de la société, en date du 27 juin 2011;
- Monsieur Mark James Carrington, avec adresse professionnelle au 64, North Row, London W1K 7DA, United Kingdom est élu par l'associé unique, en date du 27 juin 2011, en tant que gérant pour une durée indéterminée;

En conséquence de quoi, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Lux Business Management S.à r.l., gérant, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg;
- Onno Bouwmeister, gérant, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg;
- Mark James Carrington, gérant, avec adresse privée au 64, North Row, GB-W1K 7DA London.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011113292/20.

(110129461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**MP Sports International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4390 Pontpierre, 36, rue de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 147.202.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pontpierre le 12 juillet 2011.*

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de Monsieur Pierre - Olivier WURTH, en tant qu'administrateur a été acceptée.

L'assemblée a décidé de nommer Monsieur Pascal WAGNER en tant qu'administrateur.

*Administrateurs:*

Monsieur Fahrudin PJANIC, travailleur indépendant

Demeurant L-4390 Pontpierre 36 rue de l'Europe

Monsieur Pascal WAGNER, Comptable

Demeurant professionnellement

L-4735 Pétange, 81 rue Jean-Baptiste Gillardin

Monsieur Michael BECKER, juriste

Demeurant L-1138 Luxembourg 5 rue des Arquebusiers

*Commissaire aux comptes:*

Société de Gestion Internationale S.à.r.l.

81 rue J.B.Gillardin L-4735 Pétange

Pontpierre, le 12 juillet 2011.

*Pour la société*

Référence de publication: 2011114040/24.

(110130296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**KEV Germany Industrieweg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.895.

---

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 27 juin 2011*

- Monsieur Benjamin Julius Segelman, a démissionné de sa fonction de gérant de la société, en date du 27 juin 2011;
- Monsieur Mark James Carrington, avec adresse professionnelle au 64, North Row, London W1K 7DA, United Kingdom est élu par l'associé unique, en date du 27 juin 2011, en tant que gérant pour une durée indéterminée:

En conséquence de quoi, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Lux Business Management S.à r.l., gérant, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg;
- Onno Bouwmeister, gérant, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg;
- Mark James Carrington, gérant, avec adresse privée au 64, North Row, GB-W1K 7DA London.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

*Pour extrait conforme*

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011113293/20.

(110129918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**KEV Germany MIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 586.250,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.840.

---

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 27 juin 2011*

- Monsieur Benjamin Julius Segelman, a démissionné de sa fonction de gérant de la société, en date du 27 juin 2011;
- Monsieur Mark James Carrington, avec adresse professionnelle au 64, North Row, London W1K 7DA, United Kingdom est élu par l'associé unique, en date du 27 juin 2011, en tant que gérant pour une durée indéterminée;

En conséquence de quoi, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Lux Business Management S.à r.l., gérant, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg;
- Onno Bouwmeister, gérant, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg;
- Mark James Carrington, gérant, avec adresse privée au 64, North Row, GB-W1K 7DA London.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

*Pour extrait conforme*

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011113295/20.

(110129463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**Splendide International Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 61.109.

---

*Décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 4 août 2011:*

La cooptation en date du 1<sup>er</sup> décembre 2010 de M. Emanuele GRIPPO comme administrateur a été ratifiée et M. Emanuele GRIPPO a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 05 août 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *SPLENDIDE INTERNATIONAL HOLDING S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011113455/14.

(110129413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**Harter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 156.364.

In the year two thousand and eleven, on the twenty fifth of July.

Before Us, Maître Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

STICHTING DEPOSITARY PGGM INFRASTRUCTURE FUNDS, a Dutch foundation (stichting), with registered office at Noordweg Noord 150, 3704 JG Zeist, The Netherlands, register with the Dutch Trade Register under number 30262767, acting in its own name but in its capacity as depositary (bewaarder) of and for the account of PGGM INFRASTRUCTURE FUND 2010, a fund for joint account (fonds voor gemene rekening) organized under the laws of The Netherlands;

represented by Ms. Sonja van der Chijs, employee, with professional address at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Zeist on the 12<sup>th</sup> July 2011.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under Luxembourg law under the name of Harter S.à r.l. (hereinafter: the Company), with registered office at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156364, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on October 19, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2659 of December 3, 2010, and whose bylaws have never been amended.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.00) each.

III. The sole shareholder resolves to dissolve the Company anticipatively and to put it into liquidation.

IV. The sole shareholder resolves to appoint Fairland Property Limited, a limited company, incorporated and existing under British Virgin Islands law, with registered office at Offshore Incorporations Centre, P.O Box 957, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered under number 517295, as liquidator.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148 bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies. It may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operations being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the sole shareholder, in kind or in cash.

The liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

V. The sole shareholder resolves to give full discharge to the members of the board of managers of the Company for the accomplishment of their mandate unless the liquidation reveals faults in the execution of their duty.

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (1.100.-EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Nous, Maître Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

STICHTING DEPOSITARY PGGM INFRASTRUCTURE FUNDS, une fondation constituée et existante en vertu des lois de Pays-Bas, ayant son siège social au Noordweg Noord 150, 3704 JG Zeist, Pays-Bas et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Pays-Bas sous le numéro 30262767, dans sa fonction de dépositaire (bewaarder) de et pour le compte de PGGM INFRASTRUCTURE FUND 2010, une fondation pour des comptes joints (fonds voor gemene rekening) organisée selon le droit des Pays-Bas;

ici représentée par Mlle Sonja van der Chijs, employée, ayant son adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Zeist le 12 juillet 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «Harter S.à r.l.» (la «Société»), ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.364, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 19 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2659 du 3 décembre 2010, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés par la suite.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d' un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'associé unique décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

IV. L'associé unique décide de nommer Fairland Property Limited, une société «limited» constituée et existante en vertu des lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Offshore Incorporations Centre, P.O Box 957, Road Town, Tortola, les Iles Vierges Britanniques et enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 517295, en qualité de liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société à l'associé unique, en nature ou en numéraire.

Le liquidateur peut notamment, et sans que l'énumération qui suit soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

V. L'associé unique décide de donner décharge aux membres du conseil de gérance de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cent euros (1.100.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante représentée par son mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Van der Chijs, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2011. Relation: LAC/2011/33796. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 3 août 2011.

Référence de publication: 2011113252/118.

(110130027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**KEV Germany Nikolaistrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 268.050,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.842.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 27 juin 2011*

- Monsieur Benjamin Julius Segelman, a démissionné de sa fonction de gérant de la société, en date du 27 juin 2011;
- Monsieur Mark James Carrington, avec adresse professionnelle au 64, North Row, London W1K 7DA, United Kingdom est élu par l'associé unique, en date du 27 juin 2011, en tant que gérant pour une durée indéterminée;

En conséquence de quoi, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Lux Business Management S.à r.l., gérant, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg;
- Onno Bouwmeister, gérant, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg;
- Mark James Carrington, gérant, avec adresse privée au 64, North Row, GB-W1K 7DA London.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011113296/20.

(110129920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**KEV Germany RESI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 927.850,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.843.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 27 juin 2011*

- Monsieur Benjamin Julius Segelman, a démissionné de sa fonction de gérant de la société, en date du 27 juin 2011;
- Monsieur Mark James Carrington, avec adresse professionnelle au 64, North Row, London W1K 7DA, United Kingdom est élu par l'associé unique, en date du 27 juin 2011, en tant que gérant pour une durée indéterminée;

En conséquence de quoi, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Lux Business Management S.à r.l., gérant, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg;
- Onno Bouwmeister, gérant, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg;
- Mark James Carrington, gérant, avec adresse privée au 64, North Row, GB-W1K 7DA London.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011113297/20.

(110129464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---



**Tri Bridge S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 126.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES  
11, Boulevard Royal  
B.P. 742  
L-2017 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2011113481/14.

(110130011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

**Verdoso Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 59.863.

L'an deux mil onze, le dix-neuf juillet.

Pardevant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "VERDOSO INVESTMENTS S.A.", avec siège social à L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté, constituée par acte du notaire instrumentant alors de résidence à Hesperange, en date du 13 juin 1997, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 546 du 4 octobre 1997.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 14 décembre 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 585 du 29 mars 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Elise KLEIN WASSINK, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick WANT, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital à concurrence d'un montant de deux mille cinq cent vingt euros (EUR 2.520) pour le porter de son montant actuel de deux cent soixante cinq mille quatre cent quarante euros (EUR 265.440) à deux cent soixante sept mille neuf cent soixante euros (EUR 267.960) par l'émission de trois (3) actions nouvelles de groupe A6 d'une valeur nominale de huit cent quarante euros (EUR 840) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Renonciation par les actionnaires actuels de leur droit préférentiel de souscription.

3. Souscription et libération intégrale en numéraire des trois (3) actions nouvelles de groupe A6 d'une valeur nominale de huit cent quarante euros (EUR 840) par:

- Monsieur Vladimir ULLMANN-HAMON
- Monsieur Sacha ULLMANN-HAMON
- Monsieur Balthazar ULLMANN-HAMON.

4. Changement subséquent de l'article 5 des statuts.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de deux mille cinq cent vingt euros (EUR 2.520) pour le porter de son montant actuel de deux cent soixante cinq mille quatre cent quarante euros (EUR 265.440) à deux cent soixante sept mille neuf cent soixante euros (EUR 267.960) par l'émission de trois (3) actions nouvelles de groupe A6 d'une valeur nominale de huit cent quarante euros (EUR 840) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Deuxième résolution*

Les actionnaires actuels ayant, dans la mesure nécessaire, totalement ou partiellement renoncé à leur droit de souscription préférentiel, l'assemblée générale décide d'accepter la souscription et la libération des actions nouvellement émises, comme suit:

*Souscription - Libération*

Sont alors intervenus aux présentes:

- Monsieur Vladimir ULLMANN-HAMON, mineur d'âge, représenté par son représentant légal Monsieur Franck ULLMANN-HAMON, directeur de sociétés, demeurant à F-75007 Paris (F), 38bis, rue Fabert, lui-même représenté par Madame Elise KLEIN WASSINK, prénommée,

aux termes d'une procuration sous seing privé délivrée le 18 juillet 2011,

lequel déclare souscrire une (1) action nouvelle de groupe A6 et la libérer entièrement par apport en numéraire.

- Monsieur Sacha ULLMANN-HAMON, mineur d'âge, représenté par son représentant légal Monsieur Franck ULLMANN-HAMON, prénommé, lui-même représenté par Madame Elise KLEIN WASSINK, prénommée,

aux termes d'une procuration sous seing privé délivrée le 18 juillet 2011,

lequel déclare souscrire une (1) action nouvelle de groupe A6 et la libérer entièrement par apport en numéraire.

- Monsieur Balthazar ULLMANN-HAMON, mineur d'âge, représenté par son représentant légal Monsieur Franck ULLMANN-HAMON, prénommé, lui-même représenté par Madame Elise KLEIN WASSINK, prénommée,

aux termes d'une procuration sous seing privé délivrée le 18 juillet 2011,

lequel déclare souscrire une (1) action nouvelle de groupe A6 et la libérer entièrement par apport en numéraire.

Toutes les actions ont été intégralement libérées en numéraire ensemble avec une prime d'émission d'un montant de CINQ CENT VINGT DEUX MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT EUROS (EUR 522.480). Le montant total de CINQ CENT VINGT CINQ MILLE EUROS (EUR 525.000) est dès à présent à la disposition de la société ce dont preuve a été apportée au notaire instrumentant, par un certificat bancaire.

Les comparants déclarent en outre que cet apport est réparti comme suit:

- Le montant de DEUX MILLE CINQ CENT VINGT EUROS (EUR 2.520) est affecté au compte capital de la société.

- Le montant de CINQ CENT VINGT DEUX MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT EUROS (EUR 522.480) est affecté au compte prime d'émission de la société.

Lesdites procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

*Troisième résolution*

Par conséquent, l'assemblée générale décide de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à deux cent soixante sept mille neuf cent soixante euros (EUR 267.960) représenté par trois cent dix-neuf (319) actions d'une valeur nominale de EUR 840,- (huit cent quarante Euros) chacune, divisées en catégories A et B.

Ces catégories sont elles-mêmes subdivisées en groupes A1, A2, A3, A4, A5, A6, B1, B2, B3, B4, B5 et B6

Le capital social de la Société est ainsi composé de:

(i) 30 actions de groupe A1;

(ii) 30 actions de groupe A2;

(iii) 30 actions de groupe A3;

(iv) 30 actions de groupe A4;

(v) 30 actions de groupe A5;

(vi) 3 actions de groupe A6;

(vii) 31 actions de groupe B1;

(viii) 30 actions de groupe B2;

- (ix) 30 actions de groupe B3;
- (x) 30 actions de groupe B4;
- (xi) 30 actions de groupe B5;
- (xii) 15 actions de groupe B6.

Les actions sont nominatives. La propriété des actions s'établit par l'inscription dans les registres de la Société. Des certificats constatant ces inscriptions pourront être délivrés à chacun des actionnaires.»

*Estimation frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ deux mille cent euros (EUR 2.100).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. KLEIN WASSINK, M. NEZAR, P. WANT, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 juillet 2011. Relation: LAC/2011/33015. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2011.

Référence de publication: 2011115570/115.

(110131997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

**KEV Germany Schulterblatt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.837.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 27 juin 2011*

- Monsieur Benjamin Julius Segelman, a démissionné de sa fonction de gérant de la société, en date du 27 juin 2011;
- Monsieur Mark James Carrington, avec adresse professionnelle au 64, North Row, London W1K 7DA, United Kingdom est élu par l'associé unique, en date du 27 juin 2011, en tant que gérant pour une durée indéterminée;

En conséquence de quoi, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Lux Business Management S.à r.l., gérant, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg;
- Onno Bouwmeister, gérant, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg;
- Mark James Carrington, gérant, avec adresse privée au 64, North Row, GB-W1K 7DA London.

Luxembourg, le 30 juin 2011..

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011113299/20.

(110129917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

**KEV Germany Spittelmarkt 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 136.835.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 27 juin 2011*

- Monsieur Benjamin Julius Segelman, a démissionné de sa fonction de gérant de la société, en date du 27 juin 2011;
- Monsieur Mark James Carrington, avec adresse professionnelle au 64, North Row, London W1K 7DA, United Kingdom est élu par l'associé unique, en date du 27 juin 2011, en tant que gérant pour une durée indéterminée;

En conséquence de quoi, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Lux Business Management S.à r.l., gérant, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg;

- Onno Bouwmeister, gérant, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg;
- Mark James Carrington, gérant, avec adresse privée au 64, North Row, GB-W1K 7DA London.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Pour extrait conforme  
Pour la Société  
Un mandataire

Référence de publication: 2011113300/20.

(110129916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**Truc S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 103.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES  
11, Boulevard Royal  
B.P. 742  
L-2017 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2011113485/14.

(110130009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**KEV Germany Spittelmarkt 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 136.832.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 27 juin 2011*

- Monsieur Benjamin Julius Segelman, a démissionné de sa fonction de gérant de la société, en date du 27 juin 2011;
- Monsieur Mark James Carrington, avec adresse professionnelle au 64, North Row, London W1K 7DA, United Kingdom est élu par l'associé unique, en date du 27 juin 2011, en tant que gérant pour une durée indéterminée;

En conséquence de quoi, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Lux Business Management S.à r.l., gérant, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg;
- Onno Bouwmeister, gérant, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg;
- Mark James Carrington, gérant, avec adresse privée au 64, North Row, GB-W1K 7DA London.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Pour extrait conforme  
Pour la Société  
Un mandataire

Référence de publication: 2011113301/20.

(110129940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**KEV Germany Spittelmarkt 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 136.830.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 27 juin 2011*

- Monsieur Benjamin Julius Segelman, a démissionné de sa fonction de gérant de la société, en date du 27 juin 2011;
- Monsieur Mark James Carrington, avec adresse professionnelle au 64, North Row, London W1K 7DA, United Kingdom est élu par l'associé unique, en date du 27 juin 2011, en tant que gérant pour une durée indéterminée;

En conséquence de quoi, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Lux Business Management S.à r.l., gérant, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg;

- Onno Bouwmeister, gérant, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg;
- Mark James Carrington, gérant, avec adresse privée au 64, North Row, GB-W1K 7DA London.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011113302/20.

(110129939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

**AGIGEST S.A. Agence Immobilière et de Gestion, Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 323, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 87.094.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juillet 2010  
 tenue au siège social 323, route de Longwy à 17.00 heures*

En date du 30 juillet 2010, l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social à 17.00 heures a décidé à l'unanimité de nommer Monsieur Paulo MADUREIRA, demeurant à Luxembourg, 2A, rue Jean Engling, L-1466 ainsi que Madame Anne Marie Lucie REUTER, demeurant à Luxembourg, 1, rue de Vianden, L-2680 comme administrateur d'Agigest S.A. et d'accepter la démission de Monsieur René Wagner comme administrateur.

Jean-Claude WEBER / Robert MOULIN.

Référence de publication: 2011113552/14.

(110129241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

**Yeoman Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 131.609.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eight of July.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

is held the annual general meeting of the shareholders of Yeoman Capital S.A. (the "Company"), having its registered office at 58, rue Charles Martel, Luxembourg L-2134, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 131.609, incorporated pursuant to a notarial deed of 5 June 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2337 dated 17 October 2007.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 20 July 2011, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is opened with Mr Mathieu Gangloff, private employee, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, in the Chair.

The Chairman appointed as Secretary of the meeting Mrs Leticia Neves Dias Fernandes, private employee, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

The meeting appointed as Scrutineer of the meeting Mrs Sophie Theisen, private employee, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

The Chairman declared and requested the notary to act:

I. That the agenda of the meeting is:

"Special Business:

To amend the Articles of Incorporation of the Company to change the date of the Annual General Meeting of the Company from the last Thursday in July each year, to the last Thursday in June each year."

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties will also remain attached to the present deed.

III. That all the shares being registered shares, convening notices for the present annual general meeting have been sent to all the shareholders by registered mail on 22 June 2011.

IV. It appears from the said attendance list, that out of (1) the two million six hundred and six thousand nine hundred and seventy-five (2,606,975) Class A repurchasable ordinary shares, (2) the two million six hundred and six thousand nine hundred and seventy-five (2,606,975) Class B repurchasable ordinary shares, (3) the two million six hundred and six thousand nine hundred and seventy-five (2,606,975) Class C repurchasable ordinary shares, (4) the two million six hundred

and six thousand nine hundred and seventy-five (2,606,975) Class D repurchasable ordinary shares, (5) the two million six hundred and six thousand nine hundred and seventy-five (2,606,975) Class E repurchasable ordinary shares, (6) the two million six hundred and six thousand nine hundred and seventy-five (2,606,975) Class F repurchasable ordinary shares, (7) the two million six hundred and six thousand nine hundred and seventy-five (2,606,975) Class G repurchasable ordinary shares, (8) the two million six hundred and six thousand nine hundred and seventy-five (2,606,975) Class H repurchasable ordinary shares, and (9) the two million six hundred and six thousand nine hundred and seventy-five (2,606,975) Class I repurchasable ordinary shares, having a par value of ten euro cents (EUR 0.10) each, representing the entire issued share capital of two million three hundred and forty-six thousand two hundred seventy-seven euro and fifty cents (EUR 2,346,277.50), two million three hundred and five thousand one hundred and sixteen (2,305,116) Class A repurchasable ordinary shares, two million three hundred and five thousand one hundred and sixteen (2,305,116) Class B repurchasable ordinary shares, two million three hundred and five thousand one hundred and sixteen (2,305,116) Class C repurchasable ordinary shares, two million three hundred and five thousand one hundred and sixteen (2,305,116) Class D repurchasable ordinary shares, two million three hundred and five thousand one hundred and sixteen (2,305,116) Class E repurchasable ordinary shares, two million three hundred and five thousand one hundred and sixteen (2,305,116) Class F repurchasable ordinary shares, two million three hundred and five thousand one hundred and sixteen (2,305,116) Class G repurchasable ordinary shares, two million three hundred and five thousand one hundred and sixteen (2,305,116) Class H repurchasable ordinary shares, two million three hundred and five thousand one hundred and sixteen (2,305,116) Class I repurchasable ordinary shares, representing 88,42 % of the entire issued share capital of the Company, are duly represented at this meeting.

V. That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

After approval of the foregoing, the general meeting, upon deliberation, unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to amend the Articles of Incorporation of the Company to change the date of the Annual General Meeting of the Company from the last Thursday in July each year, to the last Thursday in June each year.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting resolves to amend Article 12.1 of the Articles, so that Article 12.1 shall henceforth read as follows:

" **12.1.** The annual General Meeting shall be held, in accordance with the law, on the last Thursday in the month of June each year at 09h00.

If this day is not a business day, the meeting shall be held on the next business day at the same time. For the purpose of these Articles "business day" means a day on which banks in Luxembourg are open for business. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg in the office of the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-huit juillet.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale annuelle des actionnaires de Yeoman Capital S.A., (la «Société») ayant son siège social à 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, immatriculée au registre du Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.609, constituée suivant un acte notarié du 5 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2337 du 17 octobre 2007.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 juillet 2011, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est déclarée ouverte et est Présidée par M. Mathieu Gangloff, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme Secrétaire Mlle Leticia Neves Dias Fernandes, employée privée, ayant son adresse professionnelle 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

L'assemblée élit comme Scrutateur Mme Sophie Theisen, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Monsieur le Président a déclaré et demandé au notaire d'acter que:



I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

«Affaires spéciales:

Modification des Statuts de la Société afin de changer la date de l'Assemblée Générale Annuelle de la Société du dernier jeudi du mois de juillet de chaque année, au dernier jeudi du mois de juin de chaque année.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés et par le conseil d'administration de la réunion, restera annexée au présent acte pour être déposée en même temps auprès des autorités d'enregistrement. Les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les parties comparantes, resteront également jointes au présent acte.

III. Toutes les actions étant nominatives, les convocations pour la présente assemblée générale extraordinaire ont été envoyées à tous les actionnaires par courrier recommandé le 22 juin 2011.

IV. Il ressort de ladite liste des présences, que, sur (1) les deux millions six cent six mille neuf cent soixante-quinze (2.606.975) actions ordinaires rachetables de Classe A, (2) les deux millions six cent six mille neuf cent soixante-quinze (2.606.975) actions ordinaires rachetables de Classe B, (3) les deux millions six cent six mille neuf cent soixante-quinze (2.606.975) actions ordinaires rachetables de Classe C, (4) les deux millions six cent six mille neuf cent soixante-quinze (2.606.975) actions ordinaires rachetables de Classe D, (5) les deux millions six cent six mille neuf cent soixante-quinze (2.606.975) actions ordinaires rachetables de Classe E, (6) les deux millions six cent six mille neuf cent soixante-quinze (2.606.975) actions ordinaires rachetables de Classe F, (7) les deux millions six cent six mille neuf cent soixante-quinze (2.606.975) actions ordinaires rachetables de Classe G, (8) les deux millions six cent six mille neuf cent soixante-quinze (2.606.975) actions ordinaires rachetables de Classe H, et (9) les deux millions six cent six mille neuf cent soixante-quinze (2.606.975) actions ordinaires rachetables de Classe I, d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10) chacune, représentant l'intégralité du capital social émis de la Société de deux millions trois cent quarante-six mille deux cent soixante-dix-sept euro et cinquante centimes (EUR 2.346.277,50), (1) deux millions trois cent cinq mille cent seize (2.305.116) actions ordinaires rachetables de Classe A, (2) deux millions trois cent cinq mille cent seize (2.305.116) actions ordinaires rachetables de Classe B, (3) deux millions trois cent cinq mille cent seize (2.305.116) actions ordinaires rachetables de Classe C, (4) deux millions trois cent cinq mille cent seize (2.305.116) actions ordinaires rachetables de Classe D, (5) deux millions trois cent cinq mille cent seize (2.305.116) actions ordinaires rachetables de Classe E, (6) deux millions trois cent cinq mille cent seize (2.305.116) actions ordinaires rachetables de Classe F, (7) deux millions trois cent cinq mille cent seize (2.305.116) actions ordinaires rachetables de Classe G, (8) deux millions trois cent cinq mille cent seize (2.305.116) actions ordinaires rachetables de Classe H, et (9) deux millions trois cent cinq mille cent seize (2.305.116) actions ordinaires rachetables de Classe I, représentant 88,42 % de l'intégralité du capital social émis de la Société, sont dûment représentées à la présente assemblée.

V. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Après approbation de ce qui précède, l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier les Statuts de la Société afin de changer la date de l'Assemblée Générale Annuelle de la Société du dernier jeudi du mois de juillet de chaque année, au dernier jeudi du mois de juin de chaque année.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 12.1 des Statuts, de sorte que l'article 12.1 soit désormais rédigé comme suit:

" **12.1.** L'Assemblée Générale Annuelle se réunit de plein droit le dernier jeudi du mois de juin chaque année à 9.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure. Pour les besoins de ces statuts un jour ouvrable signifie un jour d'ouverture des banques à Luxembourg. L'Assemblée Générale Annuelle peut être tenue à l'étranger, si le Conseil juge définitivement et sans appel que des circonstances exceptionnelles le requièrent."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance fut alors levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, au siège social, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergence avec la version française.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Gangloff, Dias Fernandes, Theisen, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 4 août 2011. Relation: EAC/2011/10648. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.



Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011113518/151.

(110129508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**Koinos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 144.109.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Redange-sur-Attert, actes civils le 12 juillet 2011, RED/2011/1439 et reçue par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert en date du 5 juillet 2011, acte n°83, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société KOINOS S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 3 août 2011.

Référence de publication: 2011113304/16.

(110129542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**SO.GE.AS., Société Générale des Assaisonnements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 38.798.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 22 juillet 2011*

*Résolutions:*

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de ne pas renommer M.me Sandrine Durante et décide d'élire pour la période expirant lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2011 comme suit:

*Administrateurs;*

- Monsieur Andrea Carini, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur et président;

- Monsieur Antonio Forte, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

- Madame Hélène Mercier, employée privée, demeurant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux Comptes:*

I.C. Dom-Com Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE GENERALE DES ASSAISONNEMENTS S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011114851/25.

(110131202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

---

**Solvay Luxembourg Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 36, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 144.065.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2011.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011113423/13.

(110129814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**Quadra Hamburg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.768.

---

*Extrait des résolutions des associés du 1<sup>er</sup> Août 2011*

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Stuart Rothstein en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat;
- De nommer le gérant suivant avec effet immédiat:

Fess Wofse, né le 22 Juin 1969 à New York, Etats Unis D'Amérique, demeurant professionnellement au 9 West 57<sup>th</sup> Street, New York, NY 10019, Etats Unis D'Amérique.

Luxembourg, le 4 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011113749/18.

(110129593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**Georose 6, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8264 Mamer, 23, Roude Wee.

R.C.S. Luxembourg B 162.806.

---

**STATUTS**

L'an deux mille onze, le premier août,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster,

A comparu:

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois GEOFINANCE, ayant son siège social à L-8264 Mamer, 23 Ro'dewè, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42582, représentée par sa gérante, Madame Annette GOEDERT-STOFFEL, elle-même ici représentée aux fins des présentes par Madame Laure SINESI, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire de la comparante, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle partie comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par les lois en vigueur du Grand-duché de Luxembourg, notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société adopte la dénomination de «GEOROSE 6».

**Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, construction ou de toute autre manière de propriétés immobilières et l'exercice de toutes activités accessoires, nécessaires ou utiles à la réalisation de cet objet social.

Elle peut également acquérir, gérer, mettre en valeur et aliéner des participations de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Mamer. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par simple décision des associés ou de l'associé unique.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12'500.- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25. (vingt-cinq Euros) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société pourra acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant à la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

**Art. 13.** Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les limites de la loi et dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 15.** L'exercice social court du premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente-et-un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés ou l'associé unique s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 21.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2011.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante déclare souscrire à l'entièreté du capital de la Société, c'est-à-dire à 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de EUR 12'500,- (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ 950,- EUR.

#### *Résolutions de l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique, dûment représentée, détenant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Madame Annette GOEDERT-STOFFEL, pharmacienne, née le 6 mars 1938 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-8264 Mamer, 23, Ro'dewè, est nommée gérante pour une durée indéterminée, avec le pouvoir d'engager la Société en toutes circonstances par sa seule signature.

#### *Deuxième résolution*

L'adresse du siège social de la Société est établie à L-8264 Mamer, 23, Ro'dewé.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant, par son nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Laure SINESI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 08 août 2011. Relation GRE/2011/2908. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 18 août 2011.

Référence de publication: 2011115282/144.

(110132564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

---

**Linpac International Finance S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 94.068.

Le bilan de clôture de la liquidation au 12 juillet 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011113308/10.

(110129409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**Lux Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011113313/10.

(110129684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**La Parunia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 98.179.

RECTIFICATIF

Concernant le dépôt: L110123754 du 29/07/2011

Les comptes annuels rectifiés au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

*Administrateur / Administrateur*

Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen

*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2011113315/15.

(110129833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**Interregionale Caritasgesellschaft E.W.I.V., Groupement Européen d'Intérêt Economique.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 29, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg D 8.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale de  
la Société Interrégionale Caritas G.E.I.E. du 25 juin 2009*

III. Organisation de la Société Interrégionale Caritas (SIC)

*Gérance*

Les membres de la Société Interrégionale Caritas confirment que les responsabilités au sein de la SIC, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009, seront réparties comme suit:

La Confédération Caritas Luxembourg a.s.b.l. est responsable de la gestion financière de la SIC, à savoir, compte des profits et pertes, appels de fonds, rappels de comptabilité etc.

La gestion administrative, invitations, ordres du jour et comptes rendus, est confiée à la Fédération Caritas diocésaine de Trèves.

M. Robert Urbé est nommé gérant de la Société Interrégionale Caritas.

Fait à Luxembourg, le 25 juin 2009.

Référence de publication: 2011113569/19.

(110128677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

**Solvay Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 300.012.500,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 36, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 101.280.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2011.

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2011113425/13.

(110129997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

**Linpac International Finance S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 12.792.500,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 94.068.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of July.

In front of Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LINPAC Finance Limited, a company organized under the laws of England and having its current registered office at 3180 Park Square, Birmingham Business Park, Birmingham B37 7YN, United Kingdom, holder of 74 (seventy-four) unlimited shares of the Company, having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each (the "General Partner"),

LINPAC Allibert Limited, a company organized under the laws of England and having its current registered office at 3180 Park Square, Birmingham Business Park, Birmingham B37 7YN, United Kingdom, holder of 127,851 (one hundred twenty-seven thousand eight hundred fifty-one) limited shares of the Company, having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each (the "Limited Partner"),

here represented by Mrs. Sofia Afonso Da-Chao Conde, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two proxies established on 8 July 2011.

Said proxies signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing persons, represented by its proxyholder, have requested the notary to state as follows:

I. The appearing parties are the sole partners of the limited partnership (société en commandite simple) existing in Luxembourg under the name of LINPAC International Finance S.C.S., having its registered office at 120, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 94.068 and incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, on 19 June 2003, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 751 on 16 July 2003 (the "Company").

The Company's articles of association have been lastly amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, on 1 February 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1171 on 15 June 2007.

II. The share capital of the Company currently amounts to EUR 12,792,500 (twelve million seven hundred ninety-two thousand five hundred Euro) represented by 127,851 (one hundred twenty-seven thousand eight hundred fifty-one)



limited shares of the Company, having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) and 74 (seventy-four) unlimited shares of the Company, having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro).

III. The appearing persons, as sole partners, expressly declare to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect.

IV. The General Partner, as liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled and that provisions have been set up to cover the payment of (i) a future liability for the establishment of the tax returns for the year 2011, (ii) a future liability for legal services in connection with the dissolution of the Company and (iii) a future liability for the membership fee of the Luxembourg Chamber of Commerce; the General Partner acknowledges that these provisions will be taken on by it.

V. The activity of the Company has ceased and:

a) all liabilities of the Company are transferred to the General Partner, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those currently unknown; and

b) all assets of the Company are transferred to the General Partner and Limited Partner in proportion to the number of shares held by each of them in the share capital of the Company (taking however into account the liabilities assumed by the General Partner as described in item V.a above) as follows:

- Receivables of an amount of EUR 1,440,064 (one million four hundred forty thousand sixty-four Euro) to be transferred to the General Partner; and

- Receivables of an amount of EUR 28,517,573 (twenty-eight million five hundred seventeen thousand five hundred seventythree Euro) to be transferred to the Limited Partner.

VI. The General Partner and Limited Partner wholly and fully discharge the sole manager of the dissolved Company for the performance of its mandate as of today.

VII. The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the following address: LINPAC Senior Holdings Limited, 3180 Park Square, Birmingham Business Park, Birmingham B37 7YN, United Kingdom.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated without prejudice at approximately two thousand two hundred euro (€ 2,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le douzième jour de juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

LINPAC Finance Limited, une société constituée selon les lois d'Angleterre ayant son siège social au 3180 Park Square, Birmingham Business Park, Birmingham B37 7YN, Royaume-Uni, détenant 74 (soixante-quatorze) parts de commandité de la Société, ayant une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune (le «Gérant Commandité»),

LINPAC Allibert Limited, une société constituée selon les lois d'Angleterre ayant son siège social au 3180 Park Square, Birmingham Business Park, Birmingham B37 7YN, Royaume-Uni, détenant 127.851 (cent vingt-sept mille huit cent cinquante et une) parts de commanditaire de la Société, ayant une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune (l'«Associé Commanditaire»),

ici représentées par Mme Sofia Afonso Da-Chao Conde, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché du Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 8 juillet 2011.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles parties comparantes représentées par leur mandataire ont requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les parties comparantes sont les seuls associés de la société en commandite simple établie à Luxembourg sous la dénomination de LINPAC International Finance S.C.S., ayant son siège social au 120, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.068 et constituée selon un acte reçu par Maître Joseph Elvinger en date du 19 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 751 en date du 16 juillet 2003 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été dernièrement modifiés par acte reçu par Maître Joseph Elvinger en date du 1<sup>er</sup> février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1171 en date du 15 juin 2007.

II. Le capital de la Société s'élève actuellement à 12.792.500 EUR (douze millions sept cent quatre-vingt-douze-mille cinq cents Euros) représenté par 127.851 (cent vingt-sept mille huit cent cinquante et une) parts de commanditaire ayant une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune et 74 (soixante-quatorze) parts de commandité de la Société, ayant une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune.

III. Les parties comparantes, en qualité d'associés uniques, déclarent expressément la dissolution de la Société avec effet immédiat.

IV. Le Gérant Commandité, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que le passif connu de la Société a été réglé et que des provisions ont été constituées pour assurer le règlement (i) d'une dette future pour l'établissement de la déclaration d'impôts pour l'année 2011, (ii) d'une dette future pour des services juridiques relatifs à la dissolution de la Société, et (iii) d'une dette future pour la cotisation à la Chambre de Commerce de Luxembourg; le Gérant Commandité reconnaît qu'il devra prendre en charge ces provisions.

V. L'activité de la Société a cessé et:

a) l'ensemble de la dette de la Société est transféré au Gérant Commandité, qui est personnellement responsable de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle;

b) l'ensemble des actifs de la Société est transféré au Gérant Commandité et à l'Associé Commanditaire en proportion du nombre de parts détenues par chacun d'entre eux au sein du capital social de la Société (étant néanmoins pris en compte les dettes assumées par l'Associé Commandité telles que décrites au V.a ci-avant), ainsi qu'il suit:

- Créances d'un montant de 1.440.064 EUR (un million quatre cent quarante mille soixante-quatre Euros) transférées au Gérant Commandité;

- Créances d'un montant de 28.517.573 EUR (vingt-huit millions cinq cent dix-sept mille cinq cent soixante-treize Euros) transférées à l'Associé Commanditaire.

VI. L'Associé Commandité et l'Associé Commanditaire donnent décharge pleine et entière au gérant unique de la Société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VII. Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à l'adresse suivante: LINPAC Senior Holdings Limited, 3180 Park Square, Birmingham Business Park, Birmingham B37 7YN, Royaume-Uni.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'environ deux mille deux cents euros (€ 2.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9887. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011113309/131.

(110129516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

#### **Laicalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 136.765.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LAICALUX S.À.R.L.  
Régis DONATI / Jacopo ROSSI  
Gérant de Société / Gérant de Société

Référence de publication: 2011113316/12.

(110129745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

**LOPES Frères S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8365 Hagen, 43, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 89.211.

—  
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du vendredi 22 juillet 2011*

L'Assemblée a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Monsieur José Manuel LOPES CARVALHO, demeurant 49 route d'Esch L-3332 FENNANGE, est nommé en qualité de gérant administratif, pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique, Monsieur Agostinho LOPES CARVALHO et d'un gérant administratif.

Luxembourg, le 3 août 2011.

Pour extrait conforme

Pour LOPES Frères S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

SOCIETE ANONYME

Signatures

Référence de publication: 2011113715/19.

(110129981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

**Juliet's Bakehouse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 85.336.

—  
In the year two thousand and eleven, on the eighteenth day of July,  
before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg

There appeared

Cillryan's Bakery Limited, a company limited by shares incorporated and existing under the laws of Ireland, having its registered office at 151, Thomas Street, IRL-Dublin 8, registered with Company Registration Office under number 339221, here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, professionally residing in 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Ireland, on 15 July 2011,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member of Juliet's Bakehouse S.à r.l., (The "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5 Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 85336, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 19 December 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 613 of 19 April 2002.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of the undersigned notary dated 18 July 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

*Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company from its current value of twenty-six million nine hundred and forty-one thousand, six hundred and seventy-one Canadian dollars (C\$ 26,941,671), represented by twenty-six million nine hundred and forty-one thousand, six hundred and seventy-one (26,941,671) shares with a nominal value of one Canadian dollar (C\$ 1) each, up to twenty-six million nine hundred and forty-one thousand, six hundred and seventy-two Canadian dollars (C\$ 26,941,672), through the issue of one (1) new share with a nominal value of one Canadian dollar (C\$ 1), through a contribution in kind consisting of 23,410,000 (twenty-three million four hundred and ten thousand) Class 2 shares of Maidstone Bakeries Co., a Nova Scotia unlimited liability corporation, organized under the laws of Nova Scotia,

with registered office as 900, 1959 Upper Water Street, Halifax, Nova Scotia, B3J 3N2, registered with the Companies Registry under number 3222741.

2. Subsequent amendment of article 8 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 8.** The Company’s capital is set at C\$ 26,941,672 (twenty-six million nine hundred and forty-one thousand six hundred and seventy-two Canadian dollars) represented by 26,941,672 (twenty-six million nine hundred and forty-one thousand, six hundred and seventy-two) shares of C\$ 1 (one dollar) each, all fully subscribed and entirely paid up.”

3. Miscellaneous.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

*First resolution:*

The sole member resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of twenty-six million nine hundred and forty-one thousand six hundred and seventyone Canadian dollars (C\$ 26,941,671), represented by twenty-six million nine hundred and forty-one thousand six hundred and seventy-one (26,941,671) shares with a nominal value of one Canadian dollar (C\$ 1) each, up to twenty-six million nine hundred and forty-one thousand six hundred and seventy-two Canadian dollars (C\$ 26,941,672), through the issue of one (1) new share with a nominal value of one Canadian dollar (C\$ 1).

The new share is subscribed by Cillryan’s Bakery Limited, aforementioned, represented as stated above, for an aggregate amount of twenty-three million four hundred and ten thousand Canadian dollars (C\$ 23,410,000), out of which:

one Canadian dollar (C\$ 1) is allocated to the share capital; and

twenty-three million four hundred and nine thousand nine hundred and ninety-nine Canadian dollars (C\$ 23,409,999) is allocated to the share premium.

Said new share is fully paid up by Cillryan’s Bakery Limited, aforementioned, through a contribution in kind consisting of twenty-three million four hundred and ten thousand (23,410,000) Class 2 shares held by Cillryan’s Bakery Limited, in the capital of Maidstone Bakeries Co., a Nova Scotia unlimited liability corporation, organized under the laws of Nova Scotia, with registered office as 900, 1959 Upper Water Street, Halifax, Nova Scotia, B3J 3N2, registered with the Companies Registry under number 3222741.

The valuation of this contribution is valued at twenty-three million four hundred and ten thousand Canadian dollars (C\$ 23,410,000), as evidenced by a valuation certificate issued by the managers of the Company on 15 July 2011.

The evidence of the existence, holding and value of the shares of Maidstone Bakeries Co. is given to the Company.

Cillryan’s Bakery Limited, aforementioned, acting through its proxyholder hereby certifies with respect to the contribution in kind of the shares of Maidstone Bakeries Co., that on the day and at the moment of such contribution:

1. it is the legal and beneficial owner of all the shares being contributed;
2. all the transfer formalities have been complied with and there are no pre-emption rights nor any other rights attached to the shares by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
3. it has all corporate powers to accomplish and execute all documents necessary to the present transfer of shares;
4. the shares are, to the best of the knowledge of Cillryan’s Bakery Limited, unencumbered and freely transferable to the Company; and
5. the transfer of the shares in Maidstone Bakeries Co. shall be recorded in the register of shareholders of the relevant company.

If supplementary formalities should be required in relation with the transfer of the shares, Cillryan’s Bakery Limited, as the contributor, will undertake the necessary steps as soon as possible.

*Second resolution:*

As a consequence of the above resolution, article 8 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 8.** The Company’s capital is set at C\$ 26,941,672 (twenty-six million nine hundred and forty-one thousand six hundred and seventy-two Canadian dollars) represented by twenty-six million nine hundred forty-one thousand six hundred and seventy-two (26,941,672 ) shares of one Canadian dollar (C\$ 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.”

*Cost:*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand euros (EUR 6,000).

Whereof this deed is drawn up in Esch/Alzette, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; and upon request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder appearing signed together with the notary this deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le dix-huitième jour du mois de juillet,

par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch sur Alzette, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu:

Cillryan's Bakery Limited, une company limited by shares constituée et existant selon les lois d'Irlande, ayant son siège social au 151, Thomas Street, IRL-Dublin 8, immatriculée au Company Registration Office sous le numéro 339221,

ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur Alzette, Grand Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en Irlande le 15 juillet 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est la seule associée de Juliet's Bakehouse S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85336, constituée suivant acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, en date du 19 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations en date du 19 avril 2002, numéro 613.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié par-devant le notaire soussigné en date du 18 juillet 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de vingt six millions neuf cent quarante et un mille six-cent soixante et onze dollars canadiens (C\$ 26.941.671) représenté par vingt six millions neuf-cent quarante et un mille six-cent soixante et onze (26.941.671) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar canadien (C\$ 1) chacune, à un montant de vingt-six millions neuf-cent quarante et un mille six-cent soixante-douze dollars canadiens (C\$ 26,941,672), par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un dollar canadien (C\$ 1), par un apport en nature consistant en vingt trois millions quatre-cent dix mille (23.410.000) actions de Classe 2 de Maidstone Bakeries Co., une unlimited liability corporation de Nova Scotia, organisée sous les lois de Nova Scotia, ayant son siège social au 900, 1959 Upper Water Street, Halifax, Nova Scotia, B3J 3N2, enregistrée au Company Registry sous le numéro 3222741.

2. Modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à C\$ 26.941.672 (vingt six millions neuf-cent quarante et un mille six cent soixante douze dollars canadien) représenté par 26.941.672 (vingt six millions neuf-cent quarante et un mille six-cent soixante douze) parts sociales de C\$ 1 (un dollar canadien) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées».

3. Divers

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

#### Première résolution:

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt six millions neuf-cent quarante et un mille six cent soixante et onze dollars canadiens (C\$ 26.941.671) représenté par vingt six millions neuf-cent quarante et un mille six-cent soixante et onze (26.941.671) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar canadien (C\$ 1) chacune, à vingt six millions neuf cent quarante et un mille six cent soixante douze dollars canadiens (C\$ 26.941.672), par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un dollar canadien (C\$ 1).

La nouvelle part sociale est souscrite par Cillryan's Bakery Limited, susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, pour un montant total de vingt trois millions quatre cent dix mille dollars canadiens (C\$ 23.410.000) dont:

un dollar canadien (C\$ 1) est affecté au capital social; et

vingt trois millions quatre cent neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix neuf dollars canadiens (C\$ 23.409.999) sont affectés à la prime d'émission.

Ladite nouvelle part sociale a été entièrement libérée par Cillryan's Bakery Limited, susmentionnée, par le biais d'un apport en nature consistant en vingt-trois millions quatre cent dix mille (23.410.000) actions de Classe 2 détenues par Cillryan's Bakeries Limited, dans le capital social de Maidstone Bakeries Co., une unlimited liability corporation de Nova

Scotia, organisée sous les lois de Nova Scotia, ayant son siège au 900, 1959 Upper Water Street, Halifax, Nova Scotia, B3J 3N2, enregistrée au Companies Registry sous le numéro 3222741.

La valeur de cet apport est évaluée à vingt trois millions quatre cent dix mille dollars canadiens (C\$ 23.410.000), tel qu'attesté par un certificat d'évaluation émis par les gérants de la Société le 15 juillet 2011.

La preuve de l'existence, de la cessibilité et de la valeur des actions de Maidstone Bakeries Co. est apportée à la Société.

Cillryan's Bakeries Limited, susmentionnée, agissant par l'intermédiaire de son mandataire certifiée, concernant l'apport en nature des parts sociales de Maidstone Bakeries Co., qu'au jour et au moment de cet apport:

1. elle est le propriétaire et le bénéficiaire légal de toutes les actions qui sont apportées;
2. toutes les formalités y afférentes ont été accomplies et qu'il n'existe ni droit de préemption, ni aucun autre droit virtuellement attaché à ces actions, en vertu duquel une personne serait en droit de demander qu'une ou plusieurs de ces parts sociales lui soit attribuées;
3. elle détient tous les pouvoirs pour accomplir et exécuter tous les documents nécessaires pour le présent transfert des actions;
4. les parts sociales sont, à la connaissance de Cillryan's Bakeries Limited, libre de toute charge et librement transmissibles à la Société; et
5. le transfert des actions de Maidstone Bakeries Co. sera enregistré dans le registre des actionnaires de la société correspondante.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert des actions, Cillryan's Bakery Limited, en tant qu'apporteur, prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible.

*Deuxième résolution:*

Suite à la résolution qui précède, l'article 8 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à C\$ 26,941,672 (vingt six millions neuf cent quarante et un mille six cent soixante douze dollars canadiens) représenté par 26,941,672 (vingt six millions neuf cent quarante et un mille six cent soixante douze) parts sociales d'une valeur nominale C\$ 1 (d'un dollar canadien) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

*Coûts:*

Les dépenses, coûts, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit résultant du présent acte et qui seront supportés par la Société sont estimés approximativement à six mille euros (EUR 6.000)

Fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude du notaire soussigné, le jour indiqué en tête de la présente.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 juillet 2011. Relation: EAC/2011/10176. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011112425/181.

(110128374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

**S.I.T.A., Société Internationale de Télécommunications Aéronautiques, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 108.784.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011120320/11.

(110137882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.